

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE DU CCAS DE RIVE DE GIER

INSCRIPTION

Le service de portage de repas à domicile s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus qui résident sur la commune de Rive de Gier.

Justificatifs à fournir lors de l'inscription :

- Copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour
- Avis d'imposition de l'année en cours sur le revenus de l'année précédente
- Attestation sur l'honneur concernant la perception de revenus supplémentaires non imposables.

Le CCAS est tenu de passer commande à son prestataire au plus tard 2 jours avant la livraison des repas à votre domicile, c'est pourquoi :

Toute inscription ne prendra effet que 2 jours ouvrés après que le CCAS en soit informé (hors week-end et jours fériés).

Passé ce délai, les modifications ne sont plus acceptées.

Il vous est donc conseillé de conserver à votre domicile un ou deux repas de dépannage, sous forme de surgelés ou de conserves.

TARIFS

Les ressources prises en compte sont le Revenu Brut Global. Pour un couple effectuant une déclaration d'impôt commune, les revenus seront divisés par 1,5 (nombre d'unités de consommation).

Repas du midi :

- Ressources inférieures ou égal à 15 000 €
5,40 € + 1 € de livraison = 6,40 € / jour
- Ressources supérieures à 15 000 € et inférieures à 20 000 € :
6 € + 1 € de livraison = 7 € / jour
- Ressources supérieures à 20 000 € :
6,80 € + 1 € de livraison = 7,80 / jour

Supplément soir : **1,30 €** .

NB : Les frais de livraison peuvent donner droit à des réductions d'impôts allant jusqu'à 50 % (renseignements auprès du Trésor Public).

COMPOSITION ET CHOIX DU REPAS

- | | |
|--|-------------|
| - 1 Entrée | - 1 Dessert |
| - 1 Plat Protéique (viande, poisson, etc..) | - 1 Potage |
| - 1 Légume ou 1 Féculent | - 1 Pain |
| - 1 Fromage | |

Les repas proposés par le CCAS comprennent un **menu unique**.

Il est néanmoins possible de choisir entre 3 régimes :
Régime normal
Régime diabétique.
Régime sans porc

Attention, le régime diabétique convient aux personnes ne nécessitant pas d'un repas adapté et personnalisé chaque jour. Nous vous conseillons , en cas de doute, de demander l'avis de votre médecin traitant.

REGLEMENT INTERIEUR

DELAIS DE PREVENANCE :

Vous souhaitez commander ou annuler le repas du :	Vous devez contacter le CCAS au plus tard le :
LUNDI	JEUDI précédent avant 12 H
MARDI	VENDREDI précédent avant 12H
MERCREDI	LUNDI précédent avant 12H
JEUDI	MARDI précédent avant 12H
VENDREDI	MARDI précédent avant 12H
SAMEDI	MERCREDI précédent avant 12H
DIMANCHE	MERCREDI précédent avant 12H

En cas d'annulation, de commande ou de modification :

Contactez le CCAS au 04-77-83-42-09, du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H.

En cas de non-respect des délais précités ci-dessus, les repas vous seront facturés, sauf en cas d'hospitalisation d'urgence (sur présentation de justificatifs).

INFORMATIONS CONCERNANT LES LIVRAISONS :

Les repas vous sont livrés en barquettes plastiques scellées, à découper sur le dessus avec une pointe de couteau. Ces barquettes sont recyclables et se réchauffent au micro-onde (2 minutes à puissance moyenne).

Un étiquetage mentionne la date limite de consommation des aliments. Il est dangereux de conserver un repas périmé ou de faire réchauffer un repas plusieurs jours de suite.

Les repas livrés doivent être placés au réfrigérateur dès leur livraison et ne doivent pas être congelés.

La liste des menus mensuels vous sera distribuée au moins une semaine à l'avance.

Pour des raisons d'organisation des tournées, nous ne pouvons fournir d'horaire précis de livraison, néanmoins vos repas sont livrés du lundi au vendredi avant 12H.

Il est impératif que vous ou une personne de votre entourage soyez présent(e) pour réceptionner votre repas.

Si nécessaire, il est possible de remettre un double des clés aux porteurs de repas. Dans ce cas, une attestation de remise des clés est éditée en double exemplaire et signée par vos soins.

Nous vous remercions par avance de réserver le meilleur accueil possible au livreur de repas.

Le CCAS se réserve le droit de mettre fin à cette prestation en cas de comportement irrespectueux envers le porteur.

Les repas vous seront livrés ainsi :

- Le repas livré le Lundi est à consommer le Lundi.
- Le repas livré le Mardi est à consommer le Mardi.
- Le repas livré le Mercredi est à consommer le Mercredi.
- Les repas livrés le Jeudi sont à consommer le Jeudi et le Vendredi .
- Les repas livrés le Vendredi sont à consommer le Samedi et le Dimanche.